



LA JEUNESSE
POUR LES DROITS HUMAINS
ET LA JUSTICE CLIMATIQUE,
ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien

RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean



PRINCIPALES DEMANDES POUR LA COP 28 PAR LES MEMBRES DU MOUVEMENT POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE A MADAGASCAR

Le Mouvement pour la Justice Climatique à Madagascar demande à la COP28 d'agir dans sept (7) domaines clés afin de galvaniser l'action collective et d'assurer des résultats justes et durables à ce moment crucial des négociations où le climat est entré en ébullition.

1. CADRE DE REDEVABILITÉ POUR LES NÉGOCIATIONS : les membres du Mouvement pour la Justice Climatique à Madagascar réitèrent leur profonde préoccupation face à la présence toujours plus importante et nocive des lobbyistes des énergies fossiles et des multinationales, qui étaient déjà plus nombreux que les représentants des dix nations les plus touchées par la crise climatique, ainsi que les membres de la délégation de n'importe quel pays africain lors de la COP27.

- Nous dénonçons l'influence croissante des lobbys des pollueurs historiques et émergents, consacrée avec la Présidence de la COP28 par les Emirats Arabes Unis, ainsi que le greenwashing des multinationales et des États.
- Nous rappelons l'urgence de l'établissement d'un cadre de responsabilité pour protéger l'intégrité des négociations climatiques de la CCNUCC contre l'influence indue des intérêts des pollueurs en établissant des politiques claires en matière de conflits d'intérêts.
- Nous demandons à la CCNUCC et à toutes les parties d'exclure des négociations sur le climat les entreprises polluantes qui ont des intérêts financiers ou directs dans la production ou la combustion de combustibles fossiles, et qui cherchent à préserver le statu quo pour maximiser leurs profits, au détriment des communautés les plus vulnérables, du climat et de la biodiversité.

2. LE BILAN MONDIAL : Selon António Guterres, « la COP28 sera cruciale car s'y tiendra pour la première fois, la présentation du Bilan Mondial, le mécanisme d'évaluation de l'Accord de Paris. » En effet, seul ce Bilan Mondial est actuellement en mesure de contraindre les États à respecter l'Accord de Paris et ses objectifs avant l'échéance fatale de 2030 pour diminuer considérablement l'utilisation mondiale des énergies fossiles afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Le rapport de synthèse sur le Bilan Mondial présente un état très préoccupant de l'action collective en faveur du climat. En particulier, le rapport souligne que les pays industrialisés tardent à honorer leur dette climatique et à soutenir de manière adéquate la transition énergétique des pays en développement

- La COP28 doit proposer un ensemble complet de mesures en matière d'énergie pour appeler à :
 - l'arrêt immédiat de l'expansion des combustibles fossiles et l'élimination progressive et équitable du pétrole, du gaz et du charbon ;
 - réorienter les subventions aux énergies fossiles pour soutenir la transition énergétique des pays en développement ;
 - un engagement des pays pollueurs émergents (notamment les États du Golfe) à se fixer des objectifs plus ambitieux de réduction de leurs émissions ;
 - un engagement des pays riches à améliorer l'efficacité énergétique pour réduire la demande totale d'énergie finale au niveau mondial ;
 - un accord sur un objectif global pour une transition juste vers 100% d'énergies renouvelables propres, respectueuses de la nature et axées sur les communautés, conformément à la limite de 1,5°C.
- Dans le cadre du Bilan Mondial, chaque Etat doit faire preuve de transparence à l'aide d'instruments de communication adéquats des données chiffrées sur la réalisation de ses engagements et de ses objectifs de réduction des émissions.
- Une loi internationale permettant d'ester en justice les pays qui ne remplissent pas leurs engagements devrait être promulguée, ou le cas échéant, la compétence de la Cour Internationale de Justice devrait être élargie à cet effet.



3. Pertes et Dommages : le texte adopté début novembre à Abu Dhabi lors de l'ultime réunion du Comité de Transition chargé de formuler des recommandations sur l'opérationnalisation du Fonds Pertes et Dommages, est extrêmement décevant. En particulier, il ne comporte aucun objectif financier pour ce Fonds, et ne prévoit aucune obligation pour que les pays développés y contribuent financièrement.

- Les événements climatiques extrêmes survenus dans les pays en développement ayant déjà causé plus de 109 milliards de dollars de pertes en 2022 (1), un montant de près de 580 milliards de dollars par an est indispensable jusqu'en 2030 (2) pour ce Fonds Pertes et Dommages qui est appelé à croître avec les besoins.
- L'argent devrait provenir des pays développés, mais aussi de l'impôt que les entreprises de combustibles fossiles doivent payer sur leurs bénéfices exceptionnels.
- Le Fonds multilatéral devrait être désigné comme étant un fonds indépendant pour le peuple et par le peuple, dans le cadre de la CCNUCC. Le Fonds doit se concentrer exclusivement sur les pertes et dommages, et garantir une participation publique significative ainsi que la représentation des peuples autochtones, des femmes, des jeunes, d'autres groupes affectés et de la société civile.

(1) Selon la *Loss and Damage Collaboration*, un collectif Nord-Sud de chercheurs, juristes et militants.

(2) Markandya, A., González-Eguino, M. (2019). Integrated Assessment for Identifying Climate Finance Needs for Loss and Damage: A Critical Review. https://doi.org/10.1007/978-3-319-72026-5_14

- La dette des pays en développement pour remédier aux pertes et dommages dus à la crise climatique dont ils sont les victimes et non les responsables, implique une double injustice. Par conséquent, le Fonds Pertes et Dommages devrait accorder des subventions, et non des prêts qui ne feraient qu'alourdir le fardeau de la dette des pays affectés par la crise climatique et la misère de leurs communautés.

4. FINANCE CLIMAT ET ADAPTATION : les membres du Mouvement pour la justice climatique à Madagascar ont noté avec une grande inquiétude l'échec systémique des pays développés à mobiliser des ressources pour remplir leurs engagements envers le Fonds d'Adaptation. Alors que le besoin en financements pour l'adaptation a doublé par rapport aux estimations antérieures, les flux multilatéraux et bilatéraux pour l'adaptation des pays en développement ont au contraire diminué de 15% en 2021 (3).

- Les pays riches et les institutions financières internationales doivent respecter les nombreux engagements pris à Glasgow dans le domaine de la finance climat, mais aussi des transports, de l'énergie, du méthane, de la déforestation et dans d'autres domaines.
- Les pays développés doivent tenir leurs engagements en matière de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, qui constituent une priorité pour Madagascar et le Groupe Africain.
- A court terme, les pays développés doivent s'engager à répondre aux besoins croissants en matière d'adaptation des pays en développement qui sont maintenant estimés entre 194 et 366 milliards de dollars par an, et établir un plan de réalisation de ces engagements d'ici 2024 au plus tard.
- A long terme, les pays développés doivent s'engager à faire progresser l'objectif de financement mondial post-2025 jusqu'à un niveau compris entre 750 Milliards et 1300 Milliards USD par an (4), de façon à établir un cadre de financement qui permette à la fois une transition urgente vers des économies neutres en carbone, et l'accès des pays en développement à des niveaux croissants de financements nouveaux, prévisibles et non générateurs de dettes.
- Les mesures relatives au financement de la transition doivent sauvegarder les biens, les ressources et les moyens d'existence des groupes vulnérables. En particulier :
 - Les pays riches devront s'engager à fournir un financement additionnel massif et réel pour les pays en développement afin de garantir une transition énergétique juste. Cela peut se faire en réorientant les subventions aux combustibles fossiles vers ces pays ; en annulant les dettes souveraines injustes et en taxant les super-riches ; ainsi qu'en transformant l'architecture financière mondiale de manière réellement démocratique.
 - La crise énergétique actuelle dans les pays développés ne doit pas être résolue à travers leur appui à l'exploitation des énergies fossiles dans les pays en développement riches en réserves de pétrole et de gaz.
 - Les impacts actuels et potentiels de la décarbonisation et de la transition énergétique dans les pays développés sur les pays en développement doivent être pris en compte, comme dans le cas de l'exploitation des terres rares qui sont des minéraux stratégiques très prisés pour la transition énergétique, mais avec des coûts sociaux et environnementaux énormes pour des pays comme Madagascar qui deviendraient ainsi des zones de sacrifice.

5. LA DETTE CLIMATIQUE : 93% des pays vulnérables aux changements climatiques se trouvent dans une situation de surendettement ou sont exposés à un risque important de surendettement (5). De plus, l'architecture financière internationale actuelle creuse la dette des pays en développement au lieu de la résorber, et freine leur capacité à lutter contre les changements climatiques. En l'absence de financement adéquat pour faire face aux pertes et dommages subis, Madagascar et les pays les plus vulnérables seront contraints d'emprunter pour couvrir les coûts de reconstruction et de redressement, et leur dette deviendrait rapidement insoutenable.

- Les pays développés doivent payer leurs dettes historiques et écologiques à l'endroit de Madagascar et des autres pays en développement avec l'effacement de leurs dettes afin de leur permettre d'utiliser les fonds consacrés à leur paiement pour répondre aux besoins urgents des groupes de leurs populations victimes des pertes et dommages dus à la crise climatique.

- L'annulation des dettes des pays en développement est aussi une condition sine qua non pour libérer les fonds nécessaires à une transition énergétique juste dans ces pays.
- Un moratoire sur la dette (sans paiement des intérêts) doit être mis en place automatiquement suite à un événement climatique extrême dans les pays du Sud concernés.
- Une refonte du système de la dette et une transformation de l'architecture financière internationale sont des priorités absolues pour redresser les injustices liées au financement climatique et pour lutter contre le changement climatique.
- Les conversions de dettes en actions climatiques ne doivent pas être utilisées comme une solution pour résoudre à la fois les problèmes d'insoutenabilité de la dette et de manque de financement climatique, en raison de leur manque de transparence et d'impact significatif sur le surendettement, en plus de la perte de souveraineté au détriment des populations concernées qu'elles impliquent.
- Le paiement de la dette climatique doit aussi passer par la taxation des super-pollueurs, notamment des entreprises du pétrole, du gaz et du charbon mais aussi des entreprises du secteur des industries agricoles et alimentaires qui condamnent la planète tout en continuant à s'enrichir.

6. ARTICLE 6.4 : les mécanismes de compensation carbone prévus au niveau international doivent être compatibles avec une transition juste et équitable. La mise en œuvre de l'article 6.4 doit adopter des règles qui reflètent les normes relatives aux obligations existantes des pays en matière de droits humains.

- Non à la création de marchés financiers sur la biodiversité : l'objectif politique de ces marchés sur la nature est avant tout de maintenir le mode de vie destructeur du climat et de la nature dans les pays riches, et de créer au passage une nouvelle classe d'actifs extrêmement profitable pour le secteur financier des pays riches.
- Les mesures adoptées lors de la COP28 ne doivent pas porter atteinte aux droits fondamentaux et aux moyens de subsistance des communautés des pays en développement. Les terres, y compris les territoires des groupes autochtones et les terres agricoles, et les forêts doivent être exclues de l'article 6.4 de l'Accord de Paris.
- La mise en œuvre de l'article 6.4 doit adopter des règles et des procédures qui s'alignent sur les normes internationales et les meilleures pratiques concernant le droit des peuples autochtones à un consentement libre, éclairé, et préalable, à la participation et l'accès à l'information, y compris à l'information environnementale.
- Les activités d'absorption du carbone qui ne sont pas assez fiables en termes de capacités de séquestration, telles que les technologies de captage et stockage du carbone, doivent être exclues de l'Article 6.4.

7. SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET AGRICULTURE : La Présidence de la COP28 a souligné que les systèmes alimentaires contribuent à un tiers de toutes les émissions de gaz à effet de serre générées par l'homme, et a établi l'agenda de la COP28 pour la transformation des systèmes alimentaires et de l'agriculture. Le partenariat proposé par la Présidence de la COP28 pour la réalisation de cet agenda risque de se transformer en opération massive de greenwashing, en raison de la prédominance (plus de 70 %) des dirigeants d'entreprises du secteur alimentaire industriel qui est à l'origine de l'urgence climatique et environnementale.

- La transformation des systèmes alimentaires doit se faire sans céder à la pression des lobbyistes des entreprises de l'industrie agro-alimentaire, et sans nuire aux droits humains.
- La régulation du secteur privé doit être reconnue comme étant une condition essentielle à la transformation des systèmes alimentaires. Tout comme la COP28 doit réguler la présence de lobbyistes des entreprises fossiles et les conflits d'intérêts, elle doit appliquer le même traitement aux représentants des entreprises agro-chimiques et agro-industrielles.
- L'agroécologie doit être au centre de l'agenda de transformation des systèmes alimentaires et de l'agriculture, car elle est la seule approche construite par la base des mouvements paysans, et intégrant les objectifs d'atténuation, d'adaptation, de respect des droits humains et de la biodiversité.
- La sortie de la dépendance aux engrais azotés doit être un élément incontournable d'un agenda visant la transformation des systèmes alimentaires et le respect des objectifs de l'Accord de Paris.



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien

RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean

E-mail: craad.madagascar@mail.com

Site Web: www.craadoimada.com

(3) UNEP 2023, Adaptation Gap Report.

(4) Ibid.

(5) <https://reseauactionclimat.org/du-g20-a-la-cop28-des-moments-cles-pour-la-diplomatie-climatique/>



LA JEUNESSE
POUR LES DROITS HUMAINS
ET LA JUSTICE CLIMATIQUE,
ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien

RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean



KEY DEMANDS FOR COP 28 BY MEMBERS OF THE MOVEMENT FOR CLIMATE JUSTICE IN MADAGASCAR

The Climate Justice Movement in Madagascar is asking COP28 to take action in seven (7) key areas in order to galvanize collective action and ensure fair and sustainable outcomes at this crucial moment in the negotiations when the climate has reached a boiling point.

1. ACCOUNTABILITY FRAMEWORK FOR THE NEGOTIATIONS: *the members of the Climate Justice Movement in Madagascar reiterate their deep concern at the ever-increasing and harmful presence of fossil fuel and multinational lobbyists, who already outnumbered the representatives of the ten nations most affected by the climate crisis, as well as the members of any African country's delegation at COP27.*

- We denounce the growing influence of the lobbies of historical and emerging polluters, enshrined in the United Arab Emirates' Presidency of COP28, as well as the greenwashing of multinationals and governments.
- We reiterate the urgency of establishing an accountability framework to protect the integrity of the UNFCCC climate negotiations from the undue influence of polluter interests by establishing clear conflict of interest policies.
- We call on the UNFCCC and all parties to exclude from the climate negotiations corporate polluters with financial or direct interests in the production or combustion of fossil fuels, and who seek to preserve the *status quo* in order to maximize their profits, to the detriment of the most vulnerable communities, the climate and biodiversity.

2. THE GLOBAL STOCKTAKE: *According to António Guterres, "COP28 will be crucial because it will be the first time that the Global Stocktake, the evaluation mechanism of the Paris Agreement, will be presented". Indeed, only this Global Stocktake is currently in a position to compel States to respect the Paris Agreement and its objectives before the fatal deadline of 2030 to considerably reduce the global use of fossil fuels in order to limit global warming to 1.5°C. The synthesis report on the Global Stocktake presents a very worrying state of collective climate action. In particular, the report points out that industrialized countries are late in honoring their climate debt and adequately supporting the energy transition of developing countries.*

- COP28 must propose a comprehensive set of energy measures calling for:
 - an immediate halt to the expansion of fossil fuels, and the fair phasing out of oil, gas and coal ;
 - redirecting fossil fuel subsidies to support the energy transition of developing countries;
 - a commitment by emerging polluting countries (notably the Gulf States) to set more ambitious emission reduction targets;
 - a commitment by wealthy countries to improve energy efficiency in order to reduce total final energy demand at the global level;
 - agreement on a global target for a just transition to 100% clean, nature-friendly and community-oriented renewable energies, in line with the 1.5°C limit.
- As part of the Global Stocktake, each country must demonstrate transparency, using appropriate communication tools to provide quantified data on the achievement of its emission reduction commitments and targets.
- An international law enabling the prosecution of countries that fail to meet their commitments should be adopted or, if necessary, the jurisdiction of the International Court of Justice should be extended for this purpose.

3. LOSS AND DAMAGE: *the text adopted in early November in Abu Dhabi at the final meeting of the Transition Committee charged with making recommendations on the operationalization of the Loss and Damage Fund, is extremely disappointing. In particular, it contains no*



financial targets for the Fund, and no obligation for developed countries to contribute financially.

- With extreme weather events in developing countries having already caused more than \$109 billion in losses by 2022 (1), according to experts about \$580 billion a year until 2030 (2) is required for this Loss and Damage Fund, which must be set to grow in line with needs.
- The money would have to come from developed countries, but also from the tax that fossil fuel companies have to pay on their windfall profits.
- The Multilateral Fund should be designated as an independent fund for the people and by the people, within the framework of the UNFCCC. The Fund must focus exclusively on loss and damage, and ensure meaningful public participation and representation of indigenous peoples, women, youth, other affected groups and civil society.
- The debt burden of developing countries to remedy the loss and damage caused by the climate crisis, of which they are the victims and not the perpetrators, implies a double injustice. Consequently, the Loss and Damage Fund should provide grants, not loans, which would only increase the debt burden of countries affected by the climate crisis and the misery of their communities.

(1) According to the Loss and Damage Collaboration, a North-South collective gathering researchers, lawyers and activists.

(2) Markandya, A., González-Eguino, M. (2019). Integrated Assessment for Identifying Climate Finance Needs for Loss and Damage: A Critical Review. https://doi.org/10.1007/978-3-319-72026-5_14

4. CLIMATE FINANCE AND ADAPTATION: *members of the Climate Justice Movement in Madagascar have noted with great concern the systemic failure of developed countries to mobilize resources to meet their commitments to the Adaptation Fund. While the need for adaptation funding has doubled compared to previous estimates, multilateral and bilateral flows for adaptation have instead fallen by 15% in 2021 (3).*

- Wealthy countries and international financial institutions must respect the many commitments made in Glasgow in terms of climate finance, transport, energy, methane, deforestation and others.
- Developed countries must deliver on their commitments to finance climate change mitigation and adaptation measures, which are a priority for Madagascar and the African Group.
- In the short term, developed countries must commit to meeting the growing adaptation needs of developing countries, now estimated at between \$194 and \$366 billion per year (4), and establish a plan for meeting these commitments by 2024 at the latest.
- In the long term, developed countries must commit to advancing the post-2025 global financing target to between USD 750 billion and USD 1300 billion per year, so as to establish a financing framework that enables both an urgent transition to carbon-neutral economies, and developing countries' access to increasing levels of new, predictable and non-debt-creating financing.
- Transition financing measures must safeguard the assets, resources and livelihoods of vulnerable groups. In particular :
 - Rich countries will have to commit to providing massive and real additional funding for developing countries to ensure a just energy transition. This can be done by redirecting fossil fuel subsidies to these countries; by cancelling unfair sovereign debts and taxing the super-rich; and by transforming the global financial architecture in a truly democratic way.
 - The current energy crisis in developed countries must not be solved by supporting the exploitation of fossil fuels in developing countries rich in oil and gas reserves.
 - The current and potential impacts of decarbonization and energy transition in developed countries on developing countries must be taken into account, as in the case of the exploitation of rare earths, which are strategic minerals in high demand for the energy transition, but with enormous social and environmental costs for countries like Madagascar, which would thus become sacrifice zones.

5. CLIMATE DEBT: *93% of climate-vulnerable countries are in debt distress (5) or at significant risk of debt distress. Moreover, the current international financial architecture is increasing rather than reducing the debt of developing countries, and hampering their ability to combat climate change. In the absence of adequate funding to cope with the losses and damage suffered, Madagascar and the most vulnerable countries will be forced to borrow to cover reconstruction and recovery costs, and their debt will rapidly become unsustainable.*

- Developed countries must pay their historical and ecological debts to Madagascar and other developing countries by writing off their debts, so that they can use the funds to pay them off to meet the urgent needs of the groups of their populations suffering loss and damage as a result of the climate crisis.
- Debt cancellation for developing countries is also a *sine qua non* condition for freeing up the funds needed for a just energy transition in these countries.
- A moratorium on debt (without interest payments) must be put in place automatically following an extreme climatic event in the Southern countries concerned.
- An overhaul of the debt system and a transformation of the international financial architecture are absolute priorities for redressing the injustices associated with climate financing and for combating climate change.
- Debt-for-climate swaps must not be used as a solution to both the problems of debt unsustainability and the lack of climate financing, due to their lack of transparency and significant impact on over-indebtedness, in addition to the loss of sovereignty to the detriment of the populations concerned that they imply.

(3) UNEP 2023, Adaptation Gap Report.

(4) Ibid.

(5) <https://reseauactionclimat.org/du-g20-a-la-cop28-des-moments-cles-pour-la-diplomatie-climatique/>

- Climate debt must also be paid by taxing the super-polluters, in particular the oil, gas and coal companies, but also the corporations in the agricultural and food industries that are condemning the planet while continuing to enrich themselves.

6. ARTICLE 6.4: *Carbon offset mechanisms provided for at international level must be compatible with a just and equitable transition. The implementation of article 6.4 must adopt rules that reflect the standards of countries' existing human rights obligations.*

- No to the creation of biodiversity financial markets: the political objective of such markets is above all to maintain the rich countries' lifestyles that are destroying the climate and nature, and in the process to create a new and extremely profitable asset class for the financial sector of the rich countries.
- The measures adopted at COP28 must not undermine the fundamental rights and livelihoods of communities in developing countries. Land, including the territories of indigenous groups and agricultural land, and forests must be excluded from Article 6.4 of the Paris Agreement.
- The implementation of Article 6.4 must adopt rules and procedures that are in line with international standards and best practices regarding indigenous peoples' right to free, prior and informed consent, participation and access to information, including environmental information.
- Carbon absorption activities that are not sufficiently reliable in terms of sequestration capacity, such as carbon capture and storage technologies, should be excluded from Article 6.4.

7. FOOD SYSTEMS AND AGRICULTURE: *the COP28 Presidency emphasized that food systems contribute to one-third of all man-made greenhouse gas emissions, and set out the COP28 agenda for transforming food systems and agriculture. The partnership proposed by the COP28 Presidency to implement this agenda risks turning into a massive greenwashing operation, due to the predominance (over 70%) of business leaders from the industrial food sector, which is at the root of the climate and environmental emergency (6).*

- The transformation of food systems must be carried out without yielding to the pressure of agribusiness lobbyists, and without undermining human rights.
- Private sector regulation must be recognized as an essential condition for transforming food systems. Just as COP28 must regulate the presence of fossil fuel lobbyists and conflicts of interest, it must apply the same treatment to representatives of agro-chemical and agro-industrial companies.
- Agroecology must be at the heart of the agenda for transforming food systems and agriculture, as it is the only approach based on grassroots farmers' movements, and integrating the objectives of mitigation, adaptation, respect for human rights and biodiversity.
- Overcoming dependence on nitrogen fertilizers must be an essential part of an agenda aimed at transforming food systems and meeting the objectives of the Paris Agreement.



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien

RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean

E-mail: craad.madagascar@mail.com

Website www.craadoimada.com

(6) <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2023/11/dp-cop28.pdf>